Le 19 mai 20\_\_

Monsieur Michel Lecompte

2380, place Neptune

St-Constant (Québec) J5Y 2K2

**Objet : Confirmation de notre accord d’entreprenariat**

Monsieur,

Notre directeur des ressources humaines, Jean Laliberté, fournira à chaque employé une copie de notre convention ainsi qu’un plan du chantier de construction. Si vous avez des questions, n’hésitez surtout pas à le contacter à n’importe quel moment.

Dans le cadre de notre accord d’entrepreneuriat, tous les entrepreneurs sur le site doivent se conformer aux directives de notre compagnie. Ainsi, tous vos employés devront suivre les mêmes règles de conduite que nos employés en accord avec le document joint.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nous attendons avec impatience l’arrivée de votre équipe sur le site.

Lorsque vos équipes de travail seront sur le site, notre service de la santé et de la sécurité surveillera également les activités de votre entreprise afin de s’assurer que vos employés sont en conformité avec les normes de la santé et de la sécurité au travail.

La présidente,

Maryse Pellerin

MP/vn

p. j. Règles de conduite